



Verification de creance et dette liquidée

Par **chenapan**, le **18/06/2015** à **12:52**

Bonjour,

Dans le cadre d'un surendettement, j'ai demandé à la banque de France de proceder à la verification d'une creance .

Sans reponse du creancier, le juge de l'execution a liquidé la creance à zero .

Ce jugement n'est pas passible d'appel mais de cassation sous deux mois ce que le creancier n'a pas fait .

Dix ans plus tard, un huissier mandaté par le creancier me reclame la somme, que dois je faire ? une personne m'a dis que la dette n'etait liquidé que dans le cadre du surendettement , dois je cette somme ou non ?

Merci d'avance .